



## FICHE DE POSTE

### Sous

**Intitulé du poste :** Directeur(rice) musical(e) de l'Orchestre Harmonique de Cholet (*association loi 1901, plus d'informations sur l'ensemble sur [www.ohc-49.fr](http://www.ohc-49.fr)*)

#### Missions du poste :

- Mission principale :
  - Le Directeur(rice) musical(e) conçoit, met en œuvre et promeut le projet artistique et culturel de l'association ;
  - Il dirige l'ensemble musical ;
  - Il recherche, propose et adapte un répertoire en cohérence avec l'effectif, le niveau, les activités et les projets de l'ensemble ;
  - Il prépare son travail et conçoit des cycles de répétitions ;
  - Il conduit le travail de répétition jusqu'aux prestations publiques et dirige celles-ci.
- Missions musicales :
  - Fixer et concevoir les objectifs et programmes musicaux pour l'orchestre, en respectant le budget prévisionnel de l'association ;
  - Assurer l'organisation des concerts en lien avec le Conseil d'administration (C.A) de l'association ;
  - Assurer l'organisation des stages musicaux - 4 jours en WE/an (sélection des encadrants, programmes...) ;
  - Évaluer régulièrement la progression du travail de l'ensemble.
- Missions en lien avec le Conseil d'administration (C.A) de l'association :
  - Echanger régulièrement avec le président à propos de ses activités et projets ;
  - Assister au C.A mensuel pour y présenter et expliquer le choix du répertoire ou des projets ;
  - Proposer le recrutement de nouveaux musiciens pour l'association ;
  - Participer à la mise en place du calendrier concernant toutes les activités de l'association ;
  - Présenter son bilan musical lors de l'Assemblée générale annuelle de l'association ;
  - S'impliquer dans les activités de l'association, même non musicales, en concertation avec les membres du C.A.
- Missions de relations avec le Conservatoire du Choletais :
  - Faire connaître au Directeur du Conservatoire les activités de l'orchestre ;
  - Favoriser le recrutement de nouveaux musiciens, au sein des élèves du CRD ;
  - Prendre régulièrement connaissance des activités du CRD et favoriser des projets musicaux communs.

#### Conditions du poste : CDI temps partiel

- Direction régulière des répétitions
  - Répétition hebdomadaire de l'orchestre, le vendredi de 20h15 à 22h30. Salle J. de Meij du Conservatoire de Musique du Choletais (modulation pendant les vacances scolaires, selon planning établi en concertation avec le C.A.) ;
  - Congé annuel de l'orchestre depuis le 05 juillet jusqu'au 20 août ;
  - Possibilité de prévoir, en fonction des besoins, d'autres répétitions le weekend, en concertation avec le C.A de l'association.
- Assiduité dans la direction de l'orchestre
  - Direction musicale de tous les concerts et événements en jours de semaine ou les weekends.
- Indemnité de fonction mensuelle : selon profil.
- Prise de poste : au 01/09/2022.
- Convention avec l'Agglomération du Choletais : 2H hebdomadaires sont allouées par le Conservatoire du Choletais pour assurer la formation des membres de l'association (partenariat pédagogique ADC/OHC).

#### Compétences requises

- Une expérience en direction d'orchestre (*de taille similaire à l'O.H.C.*) est exigée.
- Diplôme : Diplôme d'État (DE) ou Certificat d'Aptitude (CA) souhaité.

*Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre candidature (CV, LM)  
avant le 31/05/2022 par mail à l'adresse suivante : [contact@ohc-49.fr](mailto:contact@ohc-49.fr)*